



Model Club Du Val d'Europe MCVE

Principe de fonctionnement des courses de voitures radiocommandées

Afin que le plus grand nombre comprenne aisément les grands mécanismes qui régissent les courses et la chaîne mise en œuvre, une petite synthèse se voulant lisible a été réalisée.

Un grand merci à Philippe Navarre pour l'aide apportée dans la compréhension des règles ainsi qu'à la rédaction de ces lignes.

Cette synthèse ne se substitue pas au règlement officiel mais en éclaire simplement les grands aspects.

Vous en retrouverez les détails complets pour ce qui concerne le règlement et les classements sur les deux documents en ligne de la FVRC :

- fvr_c_guide_organisateur
- fvr_c_reglement_detaillé (<http://www.fvrc.asso.fr/reglements/reglements.htm>).

Yves
webmaster@mcve.fr
25/02/09
V2

Model Club du Val d'Europe
MCVE
Association loi 1901 - club 722 ligue 1
Mairie de Magny le Hongre 77700 Magny le Hongre
Siren[Siret] 509 494 985 [00013] NAF 9312Z
<http://www.mcve.fr>
Adresse postale : 5 chemin blanc 77580 Villiers sur Morin
Tel : 01.55.73.31.73
Mail : mcve@mcve.fr



Model Club Du Val d'Europe MCVE

Index

1	LA LICENCE ET L'INSCRIPTION.....	3
1.1	LA LICENCE	3
1.2	L'INSCRIPTION.....	4
2	LE « COMPTAGE »	5
2.1	SUR LA VOITURE	5
2.2	AU PC COURSE	6
3	RÈGLEMENT DE COURSE	9
3.1	COMMISSION DE PILOTES ET JURY.....	9
3.2	ESSAIS ET CONTRÔLES	9
3.3	VOITURES	10
3.3.1	<i>Voitures endommagées.....</i>	<i>10</i>
3.4	PÉNALITÉS ET DISQUALIFICATIONS	11
3.4.1	<i>Pénalités, sanctions et décisions officielles.....</i>	<i>11</i>
3.4.2	<i>Pénalité d'arrêt sous forme stop and go</i>	<i>11</i>
3.4.3	<i>Pénalité d'un tour sur la meilleure manche</i>	<i>11</i>
3.4.4	<i>Pénalité d'arrêt</i>	<i>11</i>
3.4.5	<i>Avertissements officiels</i>	<i>12</i>
3.4.6	<i>Disqualification totale.....</i>	<i>12</i>
4	LES COURSES.....	13
4.1	LES QUALIFICATIONS	13
4.2	LES FINALES ET REMONTÉES	14
4.2.1	<i>Finales simples.....</i>	<i>14</i>
4.2.2	<i>Finale de plusieurs finales</i>	<i>15</i>
5	LES CLASSEMENTS.....	16
5.1	L'ATTRIBUTION DES POINTS.....	16
5.2	LE CLASSEMENT FINAL DE LA SAISON	16
5.3	LA QUALIFICATION DES PILOTES	16



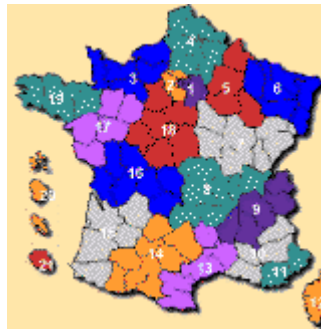
Model Club Du Val d'Europe MCVE

1 La licence et l'inscription

1.1 La licence

Pour participer à une course, il faut posséder une « licence Fédération Voitures Radio Commandées », FVRC, qui se renouvelle annuellement via un club affilié ou encore directement et inclus l'assurance Fédérale garantissant « dommage corporel » ainsi que « trajets ».

Les licences se font par « ligue », cette dernière correspondant à un regroupement de départements.



Il y a 20 ligues en France.

Les licences permettant de participer à une course officielles sont :

- la licence ligue donnant accès aux championnats « promotion »
- la licence nationale donnant accès aux championnats « open » et « championnats de France »

Les licences « découverte simple », « accompagnateur » et « organisateur » ne permettent pas la pratique en courses officielles.



Model Club Du Val d'Europe MCVE

Les tarifs sont élaborés par la fédération qui en perçoit le montant, le club ne touchant rien en contrepartie du travail administratif délégué fourni.

Tarifs 2009

Licence obligatoire FVRC-Fédération Voiture Radio Commandée	licences accompagnateur	13 €
	licence découverte	19 €
	licence ligue junior (né après 1/1/93)	20 €
	licence ligue sénior	33 €
	licence nationale junior (né après 1/1/93)	30 €
	licence organisateur	22 €
	licence internationale (en + de nale)	45 €
	licence nationale sénior	49 €
	Assur optionnelle IA sport +	12 €

L'ensemble des licenciés en France est consultable sur le site de la fédération :
<http://www.fvrc.asso.fr/Fichier/licencies.htm>

Durant les courses, le port de la licence est obligatoire.

1.2 L'inscription

Pour participer à une course, il est bien sur aussi nécessaire de s'y inscrire auprès de l'organisateur qui peut fournir son propre bulletin d'inscription.

Il est toutefois possible d'en trouver un exemplaire type sur le site de la fédération.

Le prix d'inscription à une course est généralement de 12€

Un bulletin d'inscription officiel type est à disposition sur le site de la fédération.

Yves
webmaster@mcve.fr
25/02/09
V2

Model Club du Val d'Europe
MCVE
Association loi 1901 - club 722 ligue 1
Mairie de Magny le Hongre 77700 Magny le Hongre
Siren[Siret] 509 494 985 [00013] NAF 9312Z
<http://www.mcve.fr>
Adresse postale : 5 chemin blanc 77580 Villiers sur Morin
Tel : 01.55.73.31.73
Mail : mcve@mcve.fr

4



Model Club Du Val d'Europe MCVE

2 Le « comptage »

2.1 Sur la voiture

Afin de pouvoir chronométrer précisément chaque tour pour chaque voitures, ces dernières doivent être équipées d'un numéro, sticker fourni par l'organisateur, ainsi que d'une « puce » émettrice, encore appelée transpondeur.



Ces puces personnelles au numéro émis unique, et branchées sur une position libre du récepteur, peuvent être acquises via le site internet de la fédération.

Néanmoins durant les courses des puces plus lourdes, car autoalimentées, peuvent être mises à disposition par l'organisateur, obligeant alors à associer le N° de puce au nom du concurrent pour chaque manche.

Pour éviter cette gymnastique difficile de circulation des puces prêtées de voiture en voiture durant les compétitions ou tout le monde est déjà fort occupé, il est donc préférable d'avoir sa propre « puce » personnelle.



Model Club Du Val d'Europe MCVE

2.2 Au pc course

Le signal émis par la puce embarquée sera ensuite reçu, au passage de la voiture, par un câble d'antenne appelé aussi « boucle de comptage », généralement enterré dans le sol, et relié à une interface de détection de marque « AMB ».



<http://www.amb-it.com/ambrc-c-16.html>

Cette interface AMB est elle-même reliée à un PC sous Windows, via le port série RS232/db9 ou encore en IP suivant version, afin que le signal soit ensuite traité par le logiciel « WinArc » dont la version minimum préconisée est actuellement 7.01B bien qu'une version plus récente soit disponible.



<http://perso.orange.fr/levesque/winarc2005.htm>

Yves
webmaster@mcve.fr
25/02/09
V2

Model Club du Val d'Europe
MCVE
Association loi 1901 - club 722 ligue 1
Mairie de Magny le Hongre 77700 Magny le Hongre
Siren[Siret] 509 494 985 [00013] NAF 9312Z
<http://www.mcve.fr>
Adresse postale : 5 chemin blanc 77580 Villiers sur Morin
Tel : 01.55.73.31.73
Mail : mcve@mcve.fr



Model Club Du Val d'Europe MCVE

C'est ce progiciel agréé par la fédération qui effectuera l'enregistrement de l'ensemble des comptages et classements.

Yves
webmaster@mcve.fr
25/02/09
V2

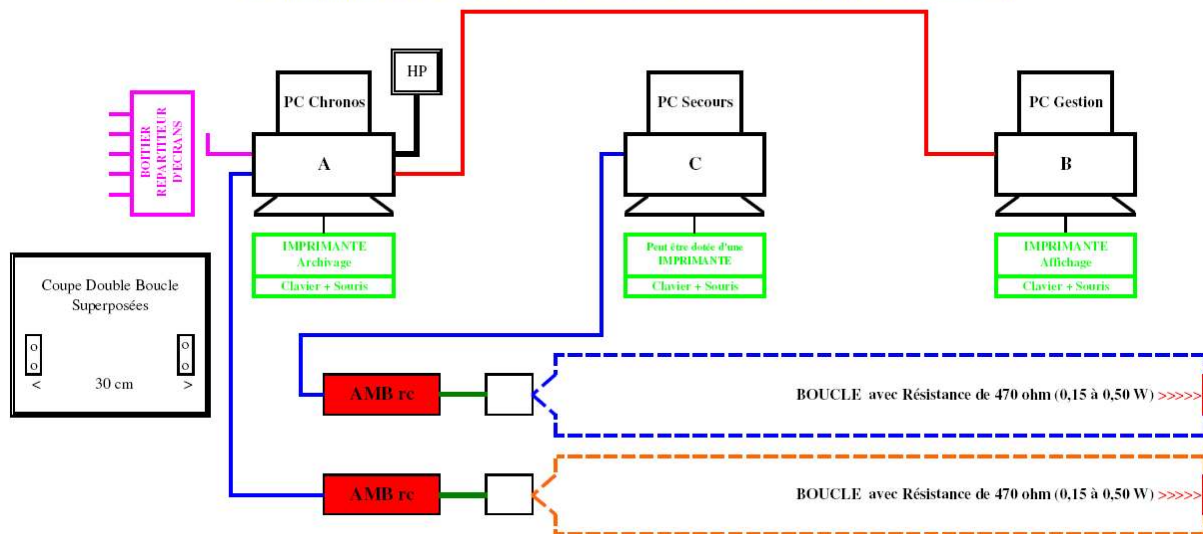
Model Club du Val d'Europe
MCVE
Association loi 1901 - club 722 ligue 1
Mairie de Magny le Hongre 77700 Magny le Hongre
Siren[Siret] 509 494 985 [00013] NAF 9312Z
<http://www.mcve.fr>
Adresse postale : 5 chemin blanc 77580 Villiers sur Morin
Tel : 01.55.73.31.73
Mail : mcve@mcve.fr



Model Club Du Val d'Europe MCVE

En fonction des moyens de l'organisateur, il peut être mis jusqu'à plusieurs boucles, plusieurs pc de comptage et écrans de report d'affichage de WinArc.

EXEMPLE DE CABLAGE D'UN POSTE DE COMPTAGE avec "WinARC, 2 Boucles et 2 Boitiers AMB rc"
Une suggestion, placer le PC Gestion près de l'entrée du local afin d'éviter des va et vient derrière les Chronomètres



— Câble DB9 MALE/FEMELLE (La connection se fera sur le Port "COM 1) de chaque PC
Pour les PC équipés que de Ports USB, prévoir une carte **PCMCIA Série**

— Câble coaxial (75 ohm)

— Si 2 PC (Chronos & Gestion), l'utilisation d'un câble RJ 45 croisé suffit

NOTA

Chaque boucle est constituée d'un fil de cuivre torsadé de 1,5 mm² avec isolant de couleur différente

Les 2 boucles seront superposées dans les mêmes saignées

Ne pas utiliser de silicone à base d'acide acétique (odeur de vinaigre); prendre une base **polyurethane**

Munissez-vous d'une bombe de nettoyant contacts électrique (à n'utiliser que sur courants faibles); cela vous dépannera les jours d'humidités

<http://comptage.clubmbcp.com/>

Yves
webmaster@mcve.fr
25/02/09
V2

Model Club du Val d'Europe
MCVE
Association loi 1901 - club 722 ligue 1
Mairie de Magny le Hongre 77700 Magny le Hongre
Siren[Siret] 509 494 985 [00013] NAF 9312Z
<http://www.mcve.fr>
Adresse postale : 5 chemin blanc 77580 Villiers sur Morin
Tel : 01.55.73.31.73
Mail : mcve@mcve.fr

8



Model Club Du Val d'Europe MCVE

3 Règlement de course

3.1 Commission de pilotes et jury

Avant la course, une commission de pilotes inscrits est nommée et un président élu qui représentera l'ensemble des participants.

Un jury de 5 membres est aussi constitué qui gèrera les éventuels incidents de course. Il est composé du Directeur de Course, de l'Arbitre Fédéral en course nationale, d'un représentant de la ligue ou du club organisateur pour les autres championnats, du responsable du chronométrage, d'un commissaire technique et du président de la commission des pilotes.

Il est à cette occasion rappelé les règles d'usage et de sécurité notamment l'emploi des drapeaux :

- Bleu/Blanc/Rouge : Pour les départs.
- Damiers noir/blanc : Pour les arrivées.
- Bleu : La voiture doit se laisser dépasser.
- Jaune : Danger sur la piste, ralentir.
- Noir/blanc en diagonale : Avertissement à la voiture.
- Noir : Arrêt immédiat de la voiture.
- Vert : Piste libre.
- Rouge : Arrêt immédiat de toutes les voitures, piste fermée.

3.2 Essais et contrôles

L'organisateur peut prévoir des essais contrôlés et ils peuvent être obligatoires en course nationale selon les disciplines. Les essais contrôlés sont organisés dans les mêmes conditions que les séries de qualifications.



Model Club Du Val d'Europe MCVE

3.3 Voitures

Il est interdit de faire évoluer une voiture sans sa carrosserie pendant toute la durée de l'épreuve (y compris pendant les essais) et rien ne doit en dépasser hormis l'antenne. Il est aussi interdit de circuler sur la piste un émetteur à la main.

3.3.1 Voitures endommagées

Les dommages subis par les voitures pendant une série ou une finale qui ne rendraient plus le véhicule conforme au règlement ne sont pas une cause d'arrêt obligatoire sauf :

- la perte de toute la carrosserie (l'aileron ne fait pas partie de la carrosserie),
- un silencieux inefficace,
- une voiture rendue difficilement pilotable et dangereuse pour les autres concurrents,
- perte radio,
- train avant endommagé,
- moteur au ralenti,
- têtes à queue trop fréquents.

Les voitures peuvent repartir après réparation.

Les voitures victimes des fautes des autres pilotes ne bénéficieront d'aucun avantage ni ne recourront pour cette raison.



Model Club Du Val d'Europe MCVE

3.4 Pénalités et disqualifications

3.4.1 Pénalités, sanctions et décisions officielles

Les pénalités (tour en moins, avertissements, etc.) sont portées sur le panneau d'affichage en regard des résultats du concurrent.

Le Directeur de Course ou l'Arbitre Fédéral peuvent faire de simples avertissements jusqu'à la disqualification immédiate en fonction des circonstances pour tout comportement antisportif et non respect des règlements ou faute volontaire. La Commission de discipline de la fédération peut être saisie.

3.4.2 Pénalité d'arrêt sous forme stop and go

Le Directeur de course, ou l'arbitre doit informer le pilote au moyen de la sonorisation.

Le pilote doit amener sa voiture à l'emplacement désigné à cet effet pendant l'un des 3 tours suivants. Aucun ravitaillement ne peut être effectué à ce moment.

3.4.3 Pénalité d'un tour sur la meilleure manche

En qualification, il s'agit de la manche retenue pour le classement final des qualifications et qui restera la meilleure manche prise en compte.

En finale des disciplines électriques, il s'agit de la meilleure manche retenue pour le classement final des Finales.

- Absence au ramassage pendant les séries ou les finales, sauf si le pilote concerné n'est pas encore enregistré à la course.
- Non respect des décisions des Officiels.

3.4.4 Pénalité d'arrêt

- Non respect du drapeau de sortie de la zone de ravitaillement.
- Voiture coupant délibérément les virages.
- Ravitaillement hors de l'emplacement matérialisé.
- Le stationnement des mécaniciens dans la zone de ravitaillement pendant la compétition.
- Les pleins et réparations sont interdits sur la piste ou la bande de décélération.
- Les voitures rentrées aux stands et revenant sur la piste en dehors de la bretelle prévue à cet effet et dans leur emplacement matérialisé (les voitures en piste ont la priorité).



Model Club Du Val d'Europe

MCVE

- Tout mécanicien ne reculant pas immédiatement à 3 secondes derrière la ligne des mécanos provoquera une pénalité de 1 tour pour la voiture.
- Tout mécanicien retardataire qui gêne en passant sur la piste après les 3 secondes provoquera une pénalité de 1 tour pour la voiture.
- Démarrage ou redémarrage hors des stands pour les moteurs à tirette

3.4.5 Avertissements officiels

- Pour les pilotes perturbant la conduite des autres concurrents par un comportement dangereux ou antisportif.
- Quand une voiture a terminé son dernier tour de course, elle doit rentrer immédiatement aux stands, sans gêner les concurrents encore en course, et l'émetteur doit être coupé.
- En cas de changement de carrosserie, la nouvelle doit être semblable à la précédente dans les formes et les couleurs, sinon l'autorisation du Directeur de Course est nécessaire.
- Voiture poussant une autre voiture.

3.4.6 Disqualification totale

Lors d'une disqualification totale, le pilote ne sera pas classé.

Les raisons peuvent en être :

- Deux avertissements officiels pendant la manifestation.
- Tout comportement antisportif.
- Outrage en actes ou en paroles.
- Rouler à contresens.
- Changement de châssis non autorisé par le Directeur de Course (pas de changement de voiture).
- Changement de fréquence non autorisé par le Directeur de Course.



Model Club Du Val d'Europe MCVE

4 Les courses

4.1 Les qualifications

- Les qualifications et courses s'effectuent généralement à part pour chaque catégorie de voiture (ex : 4x2, 4x4,...)
- Les pilotes inscrits en « promo » et ceux inscrit en « open » peuvent être amenés à concourir ensemble si le nombre total d'inscrits de justifie pas qu'ils courent séparément.
- X manches de 10 pilotes maximum se déroulent afin que chaque pilote inscrit effectue 3 manches de qualification de 5 mn.
- Pour chaque manche, le pilote effectuant le plus grand nombre de tours dans le meilleurs temps dans les 5mn, gagne le nombre de points correspondant aux nombre de pilotes inscrits (ex : le meilleur sur 100 pilotes gagne 100 points). Le dernier à donc 1 point.
- Seules les 2 meilleures manches sont retenues sur les 3 courues. Chaque pilote aura donc accumulé un certain nombre de points en additionnant ces 2 meilleures manches.
- Ces points détermineront le classement final et permettront la répartition des pilotes en leur attribuant une place pour la course.

Yves
webmaster@mcve.fr
25/02/09
V2

Model Club du Val d'Europe
MCVE
Association loi 1901 - club 722 ligue 1
Mairie de Magny le Hongre 77700 Magny le Hongre
Siren[Siret] 509 494 985 [00013] NAF 9312Z
<http://www.mcve.fr>
Adresse postale : 5 chemin blanc 77580 Villiers sur Morin
Tel : 01.55.73.31.73
Mail : mcve@mcve.fr

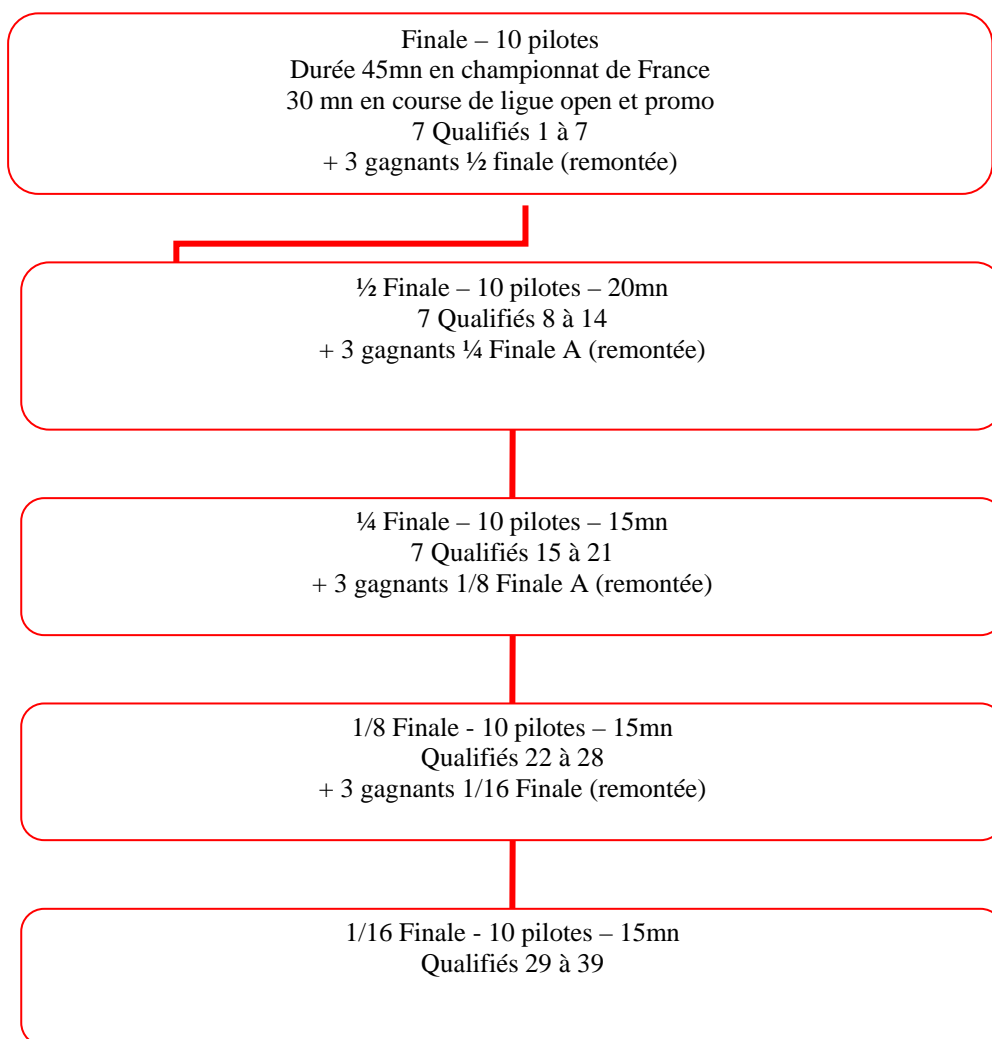
13



Model Club Du Val d'Europe MCVE

4.2 Les finales et remontées

4.2.1 Finales simples

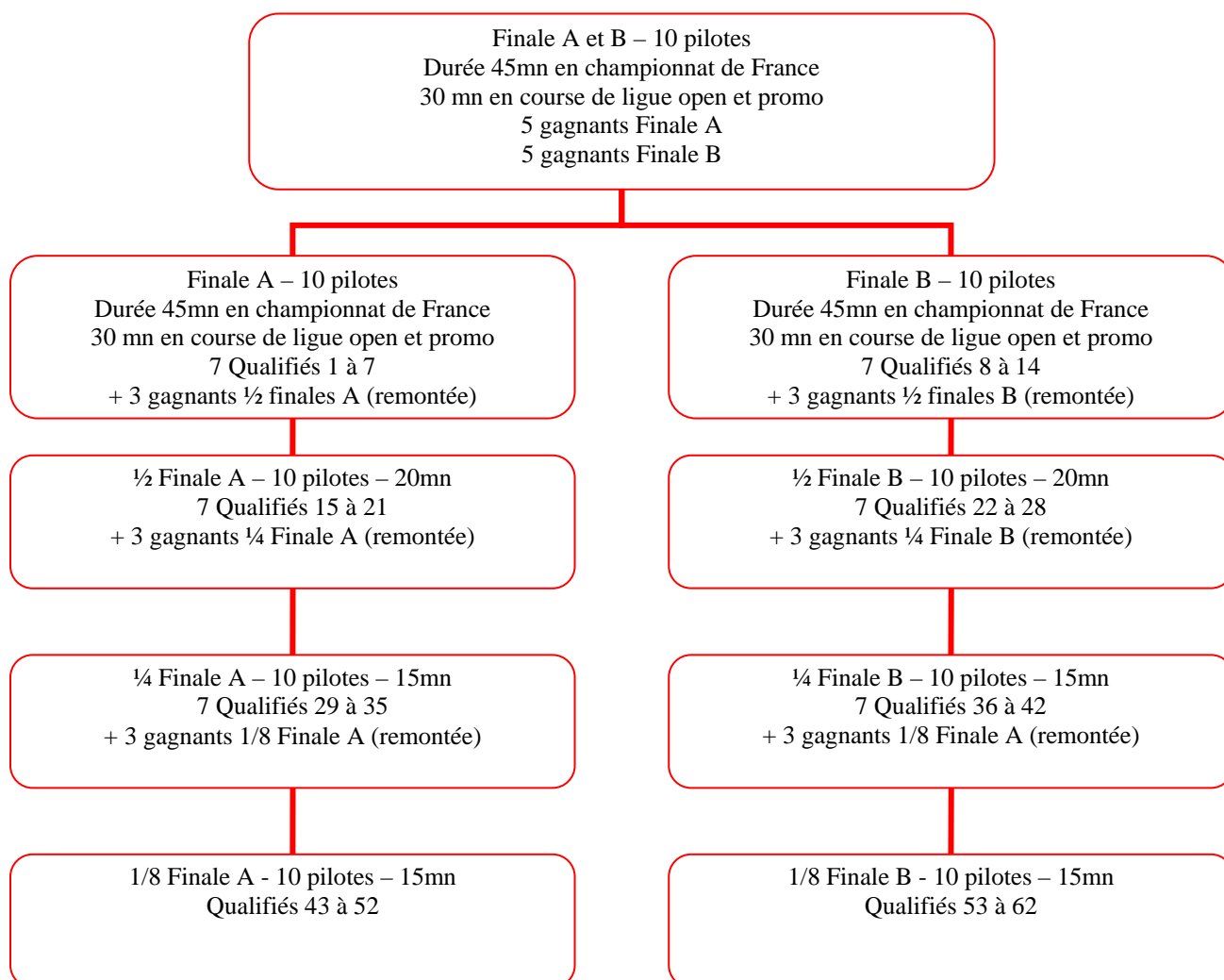


Plus il y aura d'inscrits aux séries qualificatives et plus la profondeur de l'arbre sera grande (32eme de finale, etc...)



Model Club Du Val d'Europe MCVE

4.2.2 Finale de plusieurs finales



NB : si le nombre de pilote est important, d'autres branches « finale C », D, E... peuvent être mises en place.

Chacun aura compris la nécessité de faire au mieux dans les qualifications afin d'éviter d'effectuer d'éventuelles « remontées » à répétition.



Model Club Du Val d'Europe MCVE

5 Les classements

5.1 L'attribution des points

A la fin de chaque course, on attribue des points en fonction du classement de chaque pilote dans chaque catégorie :

1er : 400, 2ème : 370, 3ème 340, 4ème : 310, 5ème : 280, 6ème : 250, 7ème : 220, 8ème : 200, 9ème : 180, 10ème : 160, 11ème : 150, 12ème : 140, 13ème : 130, 14ème : 120, 15ème : 110, 16ème : 100, 17ème : 90, 18ème : 80, 19ème : 70, 20ème : 60,

Puis de 1 en 1 jusqu'au 79ème, les suivants ayant 1 seul point.

5.2 Le classement final de la saison

Le fichier des résultats finaux est ensuite envoyé à la fédération qui établit :

- le classement national par positions décroissante (1^{er}, 2^{eme}, ...). Il y a 5 manches nationales par an pour chaque catégorie de course.
- Pour les championnats de France (FVRC), Européen (EFRA), Mondial(IFMAR), en plus de ces résultats, est associé un classement en « valeur » exprimés en points. Ce classement prend en compte les points obtenus aux qualifications ainsi le nombre de « remontées » en permettant ainsi de lisser les éventuels soucis survenus durant les courses.

5.3 La qualification des pilotes

Un pilote devient expert 1 étoile (*) s'il fini dans les environs 7% du classement final « promo » de l'année (se référer au tableau précis de la fédération).

Il devra concourir en « open » l'année suivante en confirmant ultérieurement ce classement sans lequel il redescendra en promo au bout de 5 ans.

Un pilote devient expert 2 étoiles (**) s'il est sélectionné et effectue 3 finales de championnat de France. Ceci concerne les pilotes experts de l'équipe de France.

Les résultats sont mis en ligne sur le site de la fédération :

<http://www.fvrc.asso.fr/classements/classements.htm>

Yves
webmaster@mcve.fr
25/02/09
V2

Model Club du Val d'Europe
MCVE
Association loi 1901 - club 722 ligue 1
Mairie de Magny le Hongre 77700 Magny le Hongre
Siren[Siret] 509 494 985 [00013] NAF 9312Z
<http://www.mcve.fr>
Adresse postale : 5 chemin blanc 77580 Villiers sur Morin
Tel : 01.55.73.31.73
Mail : mcve@mcve.fr

16